



PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE Commune de Oeyreluy

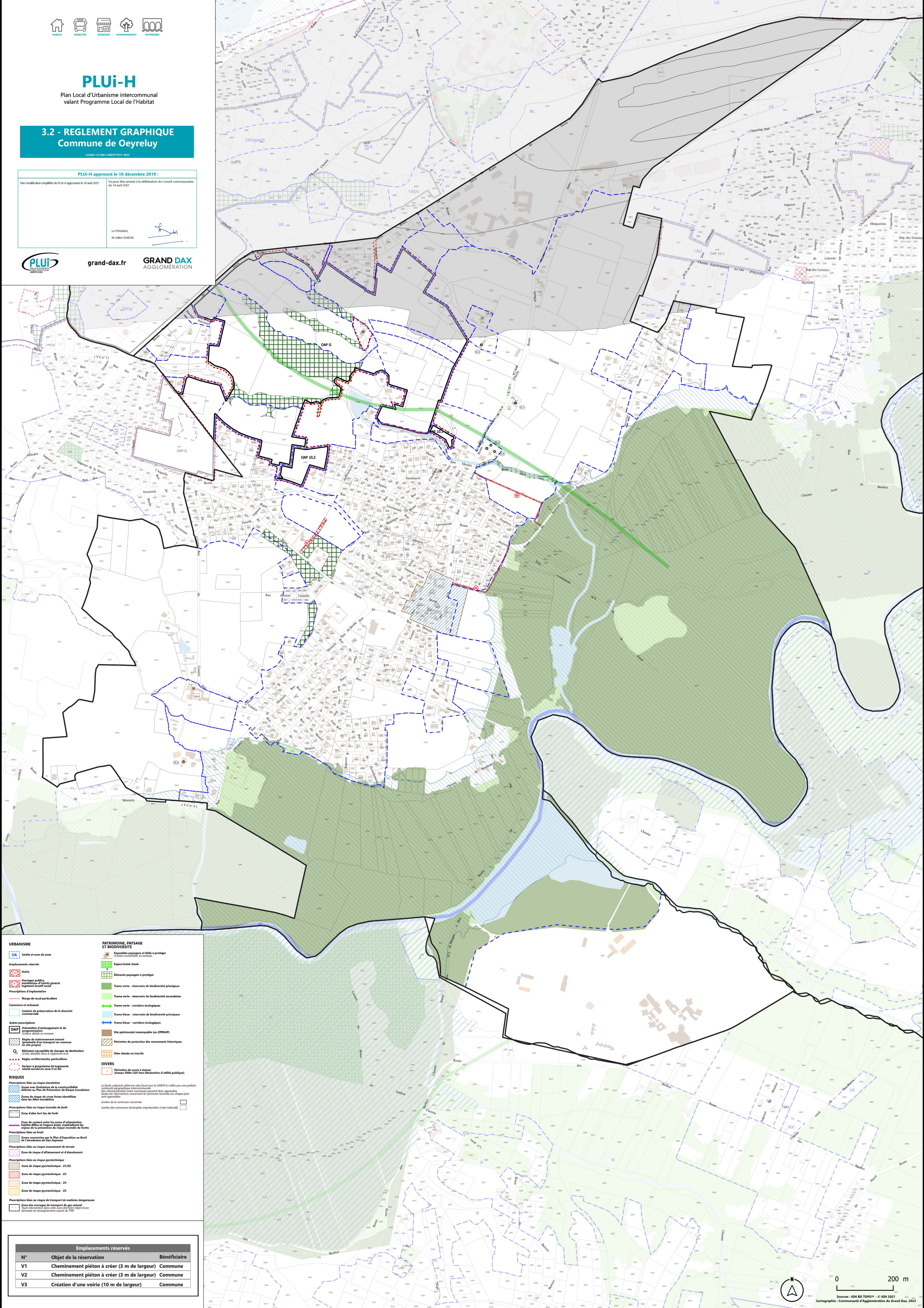
Échelle 1/5 000 CQRP/PC1 2022

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :	
Nbre modification simplifiée du PLUi-H approuvé le 14 avril 2021	Nbre pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021
Le Président, M Julien DUBOIS	



grand-dax.fr

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION



URBANISME

UA Unité et nom de zone

Emplacements réservés

Voies

Chargés publics, inscriptions d'intérêt général, règlement local social

Prescriptions d'implantation

Marge de recul particulière

Commerce et artisanat

Unités de préservation de la diversité commerciale

Autres prescriptions

OAP Orientation d'aménagement et de programmation

Q Billement susceptible de changer de destination

Ateliers architecturaux particuliers

Secteur à programme de logements sociaux en zone U et AU

RISQUES

Prescriptions liées au risque inondation

Zones de contact entre les zones d'urbanisation

Préscriptions liées au bruit

Préscriptions liées au risque mouvement de terrain

Préscriptions liées au risque pyrotechnique

Zone de risque pyrotechnique - 21/22

Zone de risque pyrotechnique - 23

Zone de risque pyrotechnique - 24

Zone de risque pyrotechnique - 25

Préscriptions liées au risque de transport de matières dangereuses

Zone des ouvrages de transport de gaz naturel

PATRIMOINE, PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Ensembles paysagers et bâtis à protéger

Espace boisé classé

Éléments paysagers à protéger

Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux

Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires

Trame verte - corridors écologiques

Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux

Trame bleue - corridors écologiques

Site patrimonial remarquable (ex-ZPPAUP)

Périmètre de protection des monuments historiques

Sites classés ou inscrits

DIVERS

Périmètre de santé à réviser

Champs d'application des Déclarations d'utilité publique

Le SUDJ, document d'urbanisme et celui issu par le DGRP et réalise pas une portée

Des caractéristiques entre communes peuvent donc apparaître

Quels les référentiels concernés et comment normer sur chaque plan

Limites de la commune concernée

Limites des communes frontalières (représentées à titre indicatif)

Emplacements réservés		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
V1	Cheminement piéton à créer (3 m de largeur)	Commune
V2	Cheminement piéton à créer (3 m de largeur)	Commune
V3	Création d'une voirie (10 m de largeur)	Commune



0 200 m

Sources : IGN BD TOPO® - © IGN 2021
Cartographie : Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 2023